

DÉCLARATION DU FABRICANT

Déclaration de conformité

Garde-corps modèle PACIFIC

Réf. AQS-DC-PACIFIC-2025-01 • Édition 2025

La société MBP (SAS), exerçant sous le nom commercial AQUATIC SERENITY, déclare, en sa qualité de fabricant, que le garde-corps modèle PACIFIC satisfait aux exigences applicables des normes ci-dessous, dans les conditions définies par la présente déclaration.

RÉFÉRENCES NORMATIVES

NF P01-012:2024	Solutions techniques relatives aux éléments de protection visant à limiter le risque de chute accidentelle de hauteur des personnes dans le cadre d'un usage normal des bâtiments.
NF P01-013:2024	Essais des garde-corps – Méthodes et critères.

PORTÉE DE LA DÉCLARATION

Cette déclaration couvre exclusivement les configurations, composants, dimensions et conditions de mise en œuvre définis par AQUATIC SERENITY, sous réserve du respect intégral de la notice technique et d'installation en vigueur à la date de signature.

Toute modification non expressément validée par AQUATIC SERENITY sort du champ de cette déclaration.

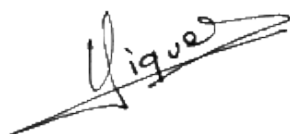
Le support et le système de fixation à l'ouvrage doivent être compatibles avec les prescriptions de mise en œuvre du modèle PACIFIC.

SIGNATURE DU FABRICANT

Fait à PIGNAN le 06/06/2025

Nom et fonction du représentant : PIQUES Benoit - Président

Signature :



AQUATIC SERENITY
Rte de St-Georges-d'Orques
L-dit "Les Bragottes" - 34570 PIGNAN
MBP SAS - Capital 2 000€
RCS Montpellier 988 256 194
APE: 4329B - TVA FR66 988 256 194